

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Seine

SEANCE DU 22 Juin 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 8 pouvoirs

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique BARONI**, maire.

Date de convocation
 15 Juin 2022

Présents : **BARONI Dominique, ALGERI Jean-Marc, CHARDIN Francis, TIHON Bernadette, PRIVÉ Jérôme, GROS Caroline, RUBY BUCHOLZER Jessica, FOIZEL Pascal, LUCIOT Marie, ROGER Léa, SEURAT Jean-Paul, PHILIPPE Xavier, CHOUX Michel, LEJEUNE Pierre-Alcé, FAUCONNET Patricia.**

Date d'affichage du compte rendu
 27 Juin 2022

Absents : .

Représentés : **LANGRY Océane par BARONI Dominique, DEHARBE Cécile par TIHON Bernadette, BEAUFORT Amaury par PHILIPPE Xavier, HEILIGENSTEIN Carole par GROS Caroline, MUSELET Bernard par FAUCONNET Patricia, LEERMAN Christiane par FOIZEL Pascal, BESSON Evelyne par LEJEUNE Pierre-Alcé, POUSSIÈRE Karine par SEURAT Jean-Paul.**

Monsieur LEJEUNE Pierre-Alcé a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 19. Tarifs école de musique et école de danse
N° de délibération : 42_2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	23	23	0	0	0

Les tarifs de l'école de musique et de danse n'ont pas été augmenté depuis 2019. Compte tenu de l'inflation de 3.4% pour cette année, il vous est proposé d'augmenter ces tarifs de 3% à partir de la rentrée scolaire 2022. Enfin, il vous est également proposé d'intégrer un tarif pour les cours de trompe d'harmonie.

	Elèves domiciliés à Bar sur Seine	Elèves non domiciliés à Bar sur Seine
Formation musicale ou éveil musical	40,00 €	46,00 €
Formation musicale + Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie	73,50 €	138,00 €
Formation musicale + violon, guitare, piano	100,00 €	189,00 €
Flûte, Clarinette, Saxophone, trompette, Trombone, Tuba et Batterie sans formation musicale Cours de percussion	54,00 €	102,00 €
Piano, violon, guitare sans formation musicale	82,00 €	155,00 €
Chorale	40,00 €	40,00 €
DANSE : classique (enfants)	72,50 €	108,00 €
DANSE : moderne (enfants et adultes)	72,50 €	108,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** pour l'année 2022-2023 les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse du Barséquanais comme suit :

	Elèves domiciliés à Bar sur Seine	Elèves non domiciliés à Bar sur Seine
Formation musicale ou éveil musical	41,20 €	47,40 €
Formation musicale + Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie, trompe d'harmonie	75,70 €	142,10 €
Formation musicale + violon, guitare, piano	103,00 €	194,70 €
Flûte, Clarinette, Saxophone, trompette, Trombone, Tuba et Batterie sans formation musicale Cours de percussion	55,60 €	105,10 €
Piano, violon, guitare sans formation musicale	84,50 €	159,60 €
Chorale	41,20 €	41,20€
DANSE : classique (enfants)	74,70 €	111,20 €
DANSE : moderne (enfants et adultes)	74,70 €	111,20 €

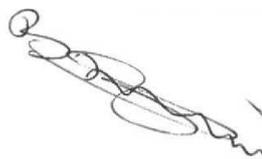
- **RENOUVELLE** l'abattement pour les familles ne bénéficiant pas de bons CAF,

- * une remise de 5 % pour les familles de deux personnes inscrites à l'école de musique
- * une remise de 10 % pour les familles de trois personnes inscrites à l'école de musique
- * une remise de 5 % pour les élèves pratiquant 2 instruments.

RENOUVELLE le principe de gratuité pour les musiciens de l'harmonie municipale de Bar-sur-Seine ,

Rapport présenté et validé en commission des finances le 9/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Dominique BARONI, maire



Dominique BARONI

DOMINIQUE BARONI
2022.06.23 11:02:32 +0200
Ref:20220623_105408_2-1-O
Signature numérique
Le supérieur hiérarchique